



N° § fiche DG	Catégorie postes	Problématique	Règles actuelles	Proposition DG - 23 6 2017	Proposition CFE-CGC
2-1	CSC 1 - HEC	Quota des grades AFIP - AFIPA	Quota 90% AFIP - 10% AFIPA	Priorité AFIP - plus de quota AFIPA	quota 90% AFIP - 10% AFIPA
2-2	CSC 2 - HEB	Quota des grades et règles de départage	Quota AFIPA/IP : 80% - IDIV : 20% Départage par date de détachement CSC 3 et par grade	Interclassement en fonction de la date de 1er détachement dans le grade CSC 3 puis départage par grade en cas d'égalité. Plus de quota.	Nous demandons une clarification et une révision des quotas avant de changer les règles. En tout état de cause, pour la lisibilité, le quota AFIPA et IP doit être scindé.
2-3	CSC 3 - HEA	Quota des grades et règles de départage	Quota AFIPA : 60% en accès direct IP : 10% IDIV : 30% (2 emplois antérieurs HC dont 1 sur C 2 minimum) Départage vertical par grade avec épuisement des quotas	Examen par rang de promotion au sein de chaque quota avec interclassement successif des grades dit horizontal. Sans épuisement vertical du quota du grade	Révision et équilibre général des quotas à revoir impérativement avant d'envisager l'interclassement. En particulier le quota des IP doit être nettement revu à la hausse.
2-4	CSC 4 - HEA-1	Quota des grades et règles de départage	Quota AFIPA : 30% - IP : 50% IDIV : 20% Départage par ancienneté C 1 et vertical par grade avec épuisement des quotas	Examen par rang de promotion au sein de chaque quota avec interclassement successif des grades dit horizontal. Sans épuisement vertical du quota du grade	Révision et équilibre général des quotas à revoir impérativement avant d'envisager de modifier les règles actuelles.
2-5	CSC 5 - ex 1015 / 1027	Quota des grades et règles de départage	Quota AFIPA : 30% IP : 40% IDIV : 30% Départage par ancienneté et épuisement vertical par grade avec épuisement des quotas	Inversion de l'ordre d'examen des quotas en commençant par celui d'IDIV avec maintien de l'épuisement vertical par grade avec maintien du quota	Opposé à l'interversion des quotas. Quotas à revoir dans un cadre général de leur révision avant d'envisager de changer les règles.
1	C 2	Accès des IP aux postes comptables	Durée minimale pour accéder : 2 ans d'exercice en règle générale	Atteindre la plage d'appel AFIPA soit actuellement 7 ans en moyenne	Appliquer une durée annuelle minimale d'exercice des fonctions d'IP de 5 ans